

Critères de prise en charge 2025

	Cotisant $\geq 7\text{€}$ (y compris conjoint-collaborateur)	Cotisant $< 7\text{€}$ (y compris conjoint-collaborateur)	CE nouvellement immatriculé			
Accès	Sous condition de CFP $\geq 7\text{€}$	Sous condition de CFP $> 0\text{€}$	Inscrit à l'Urssaf et relevant dans les outils de l'Urssaf de l'AGEFICE			
Dispositif général	Formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue, obligatoires (légalement imposées), métiers ou transversales	Formations débouchant sur une qualification officiellement reconnue, obligatoires (légalement imposées), métiers ou transversales	Formations obligatoires avant installation exhaustivement listées : nouveaux buralistes, permis d'exploitation HCR, diffuseurs de presse, auto-écoles			
Plafond annuel total	3 000 € et jusqu'à 5 000 € pour les formations RNCP	500 €	3 000 € pour les seules formations concernées			
Plafonds Horaires	Présentiel 42€/h	Distanciel synchrone 35€/h	Distanciel asynchrone 20€/h	Présentiel 42€/h	Distanciel synchrone 35€/h	Distanciel asynchrone 20€/h
Dispositifs spécifiques AGEFICE	Diagnostic-action (Perspective croissance) CCI / Diagnostic-action (Boussole-Révélation) BGE Cap Digital / Cap RSE / Cap Sobriété énergétique (Groupe Interactions) Outil e-santé des dirigeants (Observatoire Amarok) Restez performant au long cours sans vous mettre dans le rouge (Allegrío)					
Report de formation	Dans le cadre d'une demande de report de formation, l'accord de prise en charge pourra être révisé. Tout report non signalé avant la date de démarrage initialement prévue entraîne la perte du droit à remboursement de la formation concernée. La nouvelle date de formation (via le formulaire de report) doit être communiquée maximum 4 mois avant et minimum 15 jours avant la nouvelle date de début de formation.					